

**Arrêté temporaire n°26-AT-0020
Portant réglementation du stationnement**

CITE DES FORGES

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 11/02/2026 émise par PAINHAS ENERGIE demeurant 2 allée Théodore MONOD - Esp Hamani - 64210 BIDART représentée par Hélène SANTOS pour le compte de ENEDIS demeurant 13 Allée des Tanneurs 44000 NANTES représentée par Monsieur Stéphane VILLETTE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 25/02/2026 au 25/04/2026 CITE DES FORGES,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 25/02/2026 et jusqu'au 25/04/2026, le stationnement des véhicules légers est interdit CITE DES FORGES. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ENEDIS ou par son représentant PAINHAS ENERGIE.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 13 février 2026

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- ENEDIS
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- SOVETOURS
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur

- Car du Bocage
- Transport scolaire Pouzauges
- PAINHAS ENERGIE

ANNEXES:

Demande d'arrêté de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **SANTOS** Prénom : **Helena**
 Dénomination : **Painhas Energie** Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **2, allée Th. Monod - Esp Hanami -**
ech. Izarbel
 Code postal **64210** Localité : **BIDART** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0621692275** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **recepisse@dictservices.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **ENEDIS** Prénom : **VILLETTE Stéphane**
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **13 allée des Tanneurs**
 Code postal **44000** Localité : **NANTES** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0607584646** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **stephane.villette@enedis.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Cite Des Forges,**
 Code postal **85700** Localité : **Sèvremont**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **Branchement SOUT**
 Date prévue de début des travaux : **25/02/2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **60**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **60** Date de début de réglementation **25/02/2026**
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à :

Le :11/02/2026

Nom : **SANTOS** Prénom : **Helena** Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.827953 46.849433 -0.827936 46.849385 -0.827594 46.849476 -0.827634 46.849549 -0.827969 46.849472 -0.827953 46.849433</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

EMERGENCE DE VOTRE RACCORDEMENT

Nom du client :	SCI TIMADEL	N° d'affaire :	72509675
Adresse chantier :	4T CITE DES FORGES LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	Commune :	SEVREMONT

Nom et fonction de la personne au rdv :

Client

Date d'emménagement :

TRAVAUX :

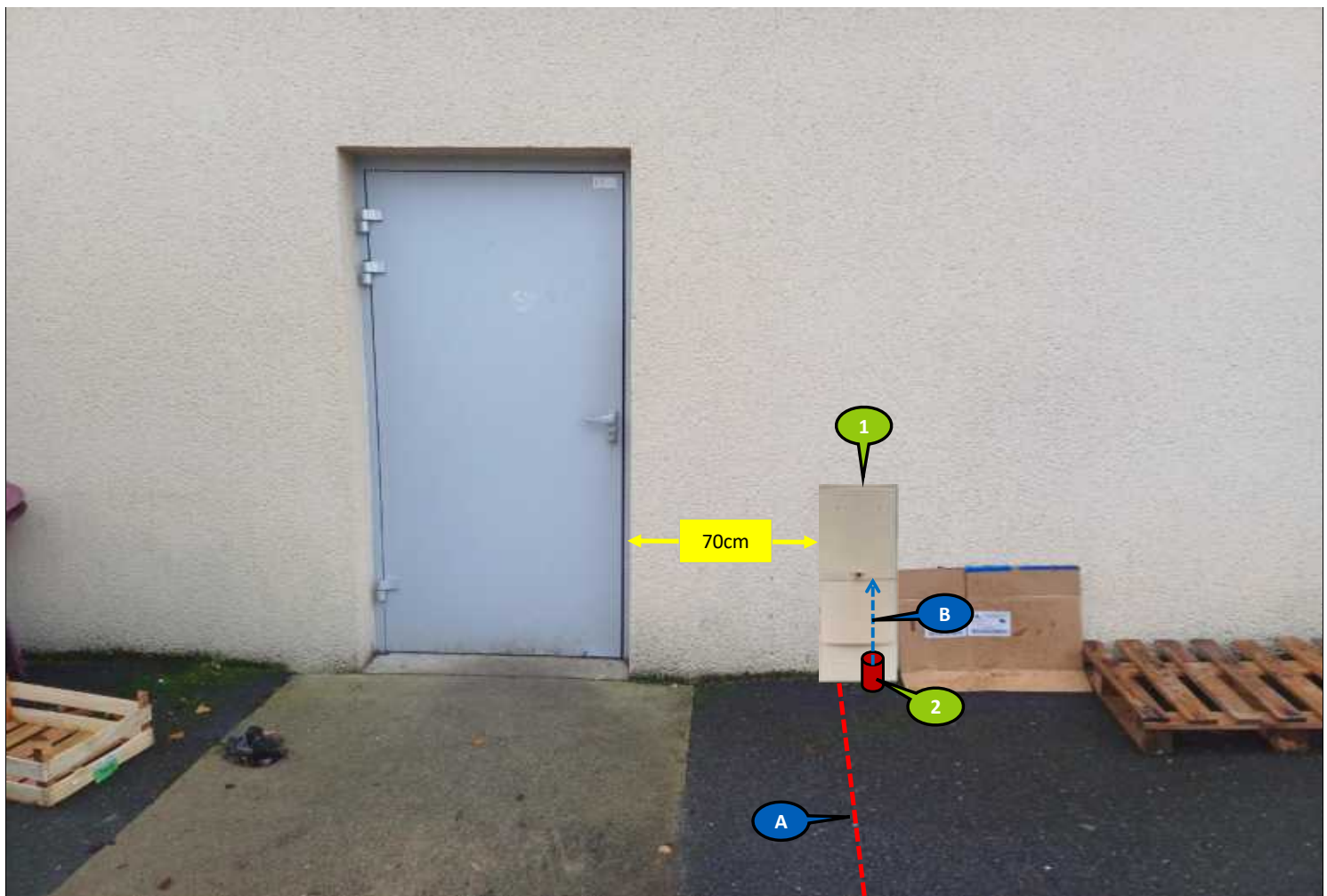
C01 Modification d'un branchement souterrain raccordé sur grille

Type de voie (liaison réseau) :

Communale

A charge du client :	1	Encastrement du coffret ou borne en cassant les fondations pour passage des fourreaux (coffret fourni lors de l'étude)	A réaliser
	2	Pose d'un fourreau aiguillé de ø90mm, depuis l'emplacement prévu du coffret jusqu'à l'aplomb au mur intérieur.	A réaliser
	3	Reprise de l'installation existante en triphasé (après disjoncteur) par un électricien le jour des travaux.	A réaliser

A charge d'Enedis :	A	Terrassement liaison réseau + pose câble 4x35 ² Alu
	B	A poser par Enedis : Dérivation individuelle 1 câble 4x35 ² Alu dans fourreau de ø 90 extérieur posé par le client
	C	Pose goulotte + tableau de comptage en intérieur à l'aplomb du fourreau TPC.
	D	Dépose du branchement existant L.R + DI.
	D'	Coffret à vider SANS le déposer.



Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :	
		Liaison A1	Aérien	Liaison A	Alu 35 mm ²					
36 kVA	S3 - Branchement souterrain Type 1 sur grille	15		13	Alu 35 mm ²	2	30	0,84	X	
36 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm ²			0,00		
							Terrassement	Mètres T2	Mètres T2	Longueur Total
								11	0	11

POSITIONNEMENT TABLEAU INTERIEUR

Nom du client :	SCI TIMADEL	N° d'affaire :	72509675
Adresse chantier :	4T CITE DES FORGES LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	Commune :	SEVREMONT

Nom et fonction de la personne au rdv :

Client

Date d'emménagement :

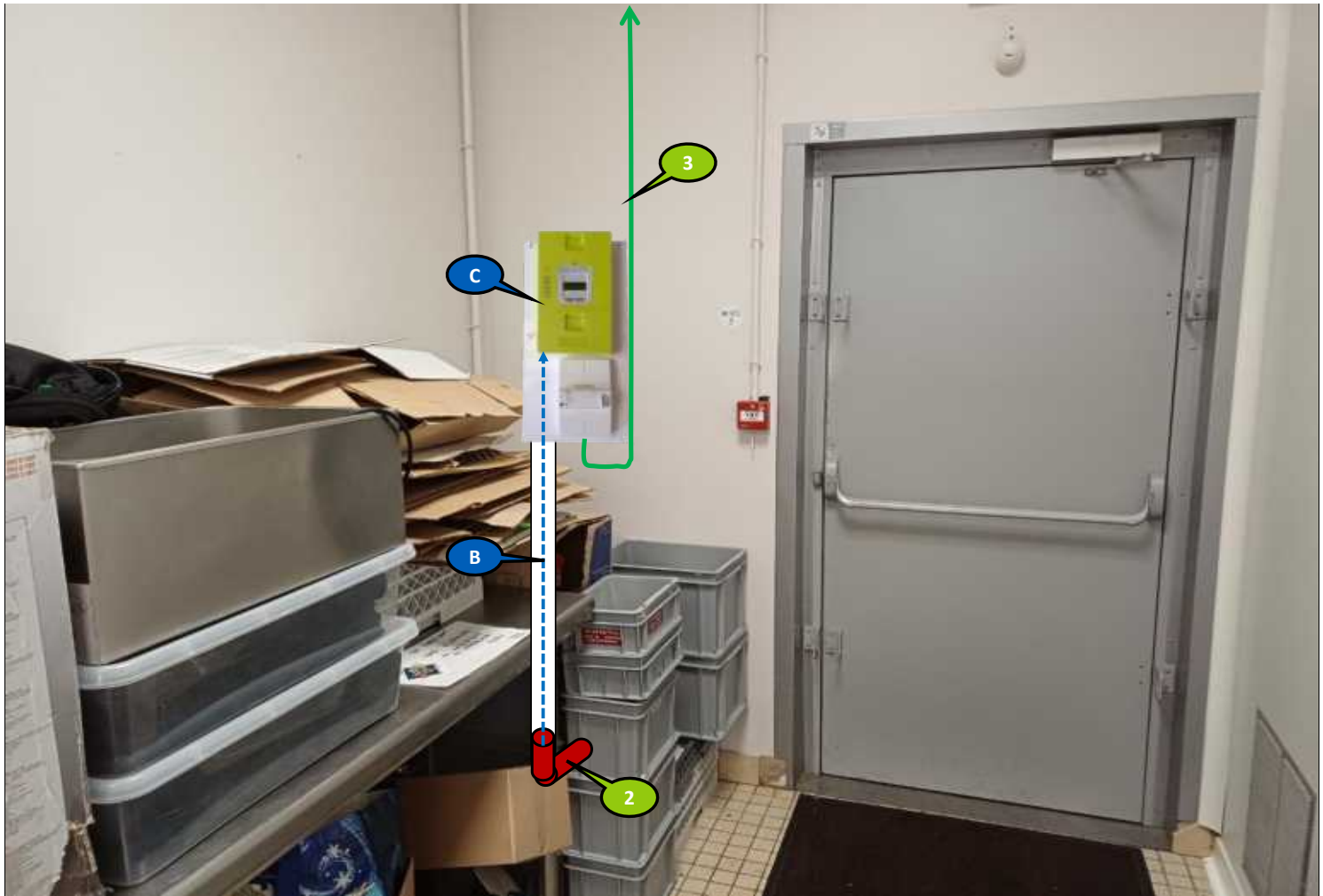
TRAVAUX :	C01 Modification d'un branchement souterrain raccordé sur grille
------------------	--

Type de voie (liaison réseau) :

Communale

A charge du client :	1 • Encastrement du coffret ou borne en cassant les fondations pour passage des fourreaux (coffret fourni lors de l'étude)	A réaliser
	2 • Pose d'un fourreau aiguillé de ø90mm, depuis l'emplacement prévu du coffret jusqu'à l'aplomb au mur intérieur.	A réaliser
	3 • Reprise de l'installation existante en triphasé (après disjoncteur) par un électricien le jour des travaux.	A réaliser

A charge d'Enedis :	A • Terrassement liaison réseau + pose câble 4x35 ² Alu
	B • A poser par Enedis : Dérivation individuelle 1 câble 4x35 ² Alu dans fourreau de ø 90 extérieur posé par le client
	C • Pose goulotte + tableau de comptage en intérieur à l'aplomb du fourreau TPC.
	D • Dépose du branchement existant LR + DI.
	D' • Coffret à vider SANS le déposer.



Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A	Alu 35 mm ²				
36 kVA	S3 - Branchement souterrain Type 1 sur grille	15		13	Alu 35 mm ²	2	30	0,84	X
36 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm ²			0,00	
Terrassement							Mètres T2	Mètres T2	Longueur Total
							11	0	11

SOLUTION TECHNIQUE DE VOTRE RACCORDEMENT

Nom du client :	SCI TIMADEL	N° d'affaire :	72509675
Adresse chantier :	4T CITE DES FORGES LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	Commune :	SEVREMONT

Nom et fonction de la personne au rdv :

Client

Date d'emménagement :

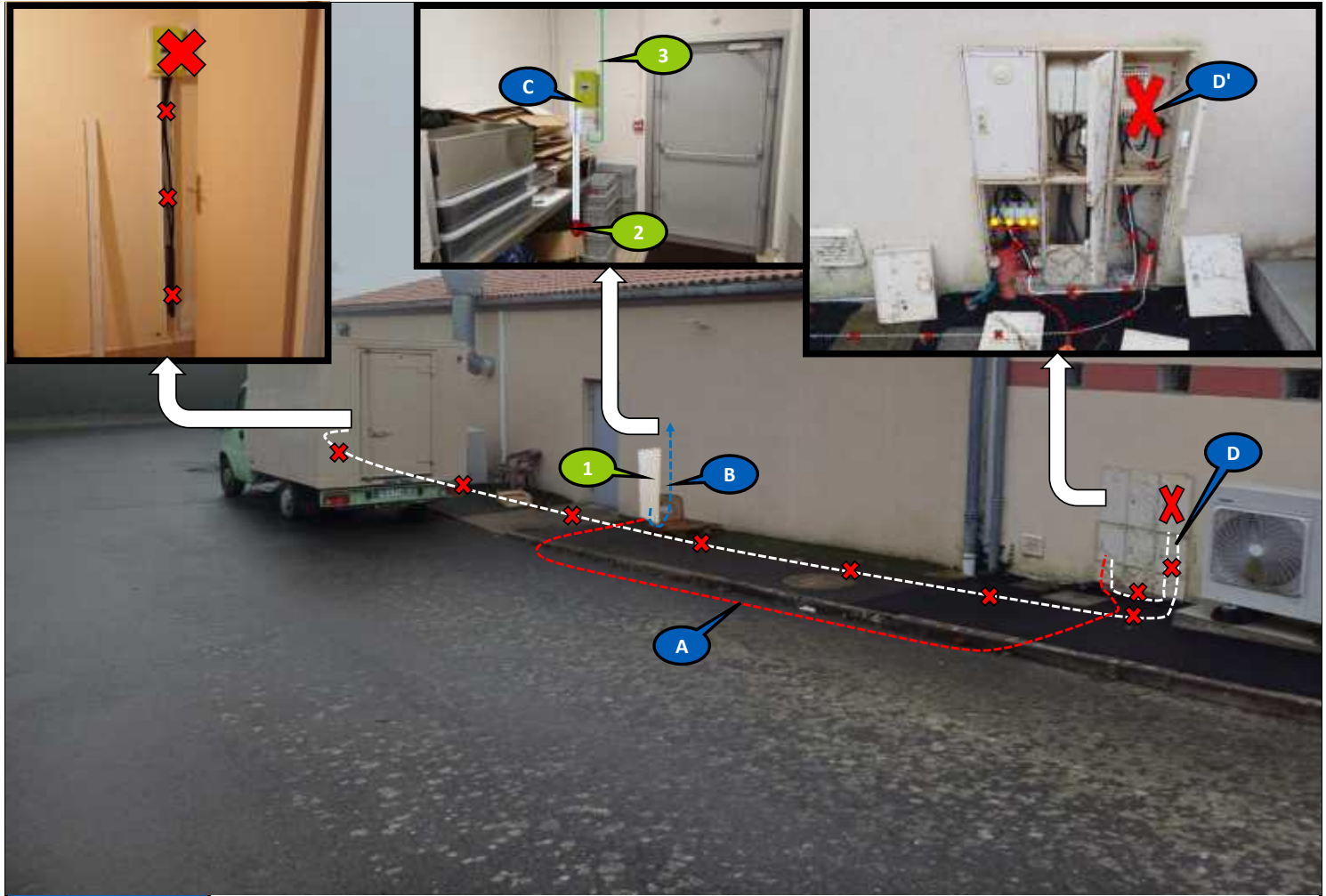
TRAVAUX :	C01 Modification d'un branchement souterrain raccordé sur grille
------------------	--

Type de voie (liaison réseau) :

Communale

A charge du client :	1 • Encastrement du coffret ou borne en cassant les fondations pour passage des fourreaux (coffret fourni lors de l'étude)	A réaliser
	2 • Pose d'un fourreau aiguillé de ø90mm, depuis l'emplacement prévu du coffret jusqu'à l'aplomb au mur intérieur.	A réaliser
	3 • Reprise de l'installation existante en triphasé (après disjoncteur) par un électricien le jour des travaux.	A réaliser

A charge d'Enedis :	A • Terrassement liaison réseau + pose câble 4x35 ² Alu
	B • A poser par Enedis : Dérivation individuelle 1 câble 4x35 ² Alu dans fourreau de ø 90 extérieur posé par le client
	C • Pose goulotte + tableau de comptage en intérieur à l'aplomb du fourreau TPC.
	D • Dépose du branchement existant L.R + DI.
	D' • Coffret à vider SANS le déposer.



Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A	Alu 35 mm ²				
36 kVA	S3 - Branchement souterrain Type 1 sur grille	15		13	Alu 35 mm ²	2	30	0,84	X
36 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm ²			0,00	
Terrassement							Mètres T2	Mètres T2	Longueur Total
							11	0	11

Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicitée dans le cadre de la procédure DT DICT.
Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gas, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.
3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la rempente vers les affluents (coulèzes, poteaux...).

Tous droits réservés - reproduction interdite

